



COMMUNIQUE RELATIF AU CONTRAT DE LIQUIDITE

17 juillet 2013

Contrat de liquidité

Résiliation du contrat de liquidité actuel

En date du 17 juillet 2013, il a été mis fin au contrat de liquidité en date du 3 février 2011 confié par la société BOUYGUES à Cheuvreux SA (Paris).

A la signature de ce contrat, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité :

- espèces : 10 000 000 euros.

A la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- titres : 185 000 actions Bouygues,
- espèces : 6 125 377,07 euros.

Signature d'un nouveau contrat de liquidité

A compter du 17 juillet 2013 et pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction, la société BOUYGUES a confié à KEPLER CAPITAL MARKETS SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires Bouygues (code ISIN FR0000120503) admises aux négociations sur Euronext Paris conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants sont affectés au compte de liquidité :

- titres : 185 000 actions Bouygues,
- espèces : 6 125 377,07 euros.